

Par Guillaume CASTAING,
SEPANSO Béarn

Ours des Pyrénées

La situation critique de l'ours dans les Pyrénées suscite inquiétudes et espoirs...

Historique d'une crise : l'amendement Bonrepaux

Au printemps dernier, une importante mobilisation associative a tenu en échec une tentative politicienne pour obtenir l'enlèvement des ours réintroduits des Pyrénées centrales. Ce coup de force, longuement préparé par une minorité fortement relayée au niveau national, avait débuté en mars 2000 par l'adoption par la Commission permanente du Comité de massif des Pyrénées d'un rap-

port qui déclarait une incompatibilité de principe entre l'ours et l'élevage ovin dans les Pyrénées centrales. Ce rapport, présenté comme la position des Pyrénéens, ne pouvait engager que son auteur, Monsieur Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège. Cet opposant héréditaire à l'ours n'avait pas hésité à exclure de ce "bilan" les positions des associations et d'éleveurs modérés, pourtant exprimées lors des auditions. Ce même député a ensuite utilisé ce rapport en faisant voter un amendement lors de l'examen

du projet de "loi chasse" le 29 mars au Parlement. Cet amendement imposait des conditions draconiennes à toute nouvelle réintroduction et prévoyait que "compte tenu de la perturbation que génèrent les ours de Slovénie réintroduits en 1996, il est procédé à leur capture".

Cette logique d'exclusion a été refusée par une bonne partie de la population pyrénéenne : à ce jour plus de 68.000 signatures contre l'amendement Bonrepaux ont été recueillies et une "Marche pour l'ours" organisée le 27



Photo : F. DEJEAN

Ce poster est une édition limitée et numérotée, vendue par l'ADET (Association pour le Développement Economique et Touristique des Pyrénées Centrales), association intercommunale qui regroupe actuellement sept communes de Haute-Garonne, au profit des actions en faveur de l'ours et du développement durable en Pyrénées Centrales. Contact ADET : 05.61.97.48.44

mai à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) a été un grand succès populaire. Elle a réuni plus de 800 personnes, avec des représentants de nombreuses associations locales et nationales, habitants et communes des deux versants des Pyrénées. Très bien relayée par les médias, elle a permis de réaffirmer l'attachement des Pyrénéens à l'ours et à la vie en bonne intelligence avec lui.

Grâce à la mobilisation associative, l'amendement Bonrepaux a été retiré avant son retour au Parlement. Malheureusement, il a été remplacé par un article "prédateurs" qui prévoyait la "capt-

ure en cas de perturbations graves... à la demande des conseils municipaux concernés". Finalement cette affaire a connu un dénouement heureux le 19 juillet 2000. Le Conseil constitutionnel, saisi de cette loi, a censuré cet article car il avait été réécrit par les députés très tardivement dans la procédure, alors qu'une première version, prévoyant l'enlèvement des ours slovènes avait été votée en termes identiques entre le Parlement et le Sénat. Nous n'avons pas pour autant gagné la partie car le débat est loin d'être clos en France sur la question des prédateurs. Toutefois, la partialité qui a tenu lieu de débat, en particulier ce printemps, a fait naître la nécessité d'un bilan vraiment objectif quatre ans après les premiers lâchers d'ours dans les Pyrénées, pour tenter de renouer les fils du dialogue.

néen. Les deux subadultes de Mellba, dont un mâle et un autre de sexe inconnu, tous deux orphelins à l'âge de neuf mois, ont survécu à la mort de leur mère.

L'aire de répartition de cette grande faune sauvage n'a jamais été limitée aux communes de l'ADET (voir page 21) mais s'étend sur les deux versants d'exposition français et espagnol, fréquentés par les ours au fil des saisons et au gré des disponibilités alimentaires. Les deux adultes (Pyros et Ziva) se sont fixés sur des secteurs de taille inégale entre l'Aragon, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et le Pallars Sobirà (Catalogne). Nos quatre adolescents turbulents ont entamé une longue exploration de la diversité des milieux et des étages de la montagne pyrénéenne. On observe régulièrement depuis un an et demi la présence de deux jeunes ours entre le Capcir, la Cerdagne et le Plateau de Beille (premier indice sûr dans l'Aude le 15 mai 1999). Au printemps dernier, les divagations de l'ours Néré l'ont conduit dans les Hautes Pyrénées (localisation du 6 au 14 mai sur les communes de Barèges et Luz-Saint-Sauveur), puis au mois de juillet à Arthez d'Asson aux confins des Pyrénées Atlantiques et de la Bigorre.

Désormais, ce n'est pas seulement la partie centrale mais les six départements de la chaîne qui sont concernés par la présence de nos grands mammifères. L'expérience a donc montré que les Pyrénées constituent un habitat favorable et suffisamment étendu pour l'ours brun. Toutefois, les ours qui fréquentent quasiment les mêmes sites vitaux, corridors de passage, zones d'errance que l'ancienne population des Pyrénées centrales, ont été sensibles à certains dérangements directs (décantonnements des femelles suitées Ziva et Mellba, cette dernière ayant été dérangée par une exploitation forestière, puis tuée par un chasseur, dans les conditions que l'on sait). Si le dialogue a permis d'éviter la réalisation d'accès routiers dans certains sites vitaux de l'ours et du grand tétras, s'il existe une volonté de certaines communes de limiter la fréquentation non professionnelle (barrières, signalétique), une réflexion doit être menée pour améliorer la gestion des forêts et instaurer un

PREDATION

- ◆ Ariège : 78 animaux tués (dont 73 ovins, 2 chèvres, 2 chevaux, 1 veau) et 9 ruches. Ces dégâts sont pour l'essentiel attribuables aux subadultes.
- ◆ Haute-Garonne : 33 ovins tués, 1 ruche. Ces dégâts sont attribuables à l'ours Pyros.
- ◆ Catalogne (Val d'Aran et Haut-Pallars) : il n'a pas été recensé d'attaques de Ziva ou des subadultes. Les troupeaux n'ont pas gagné les estives à cause d'une épidémie de brucellose... Il faut ajouter que les pertes annuelles usuelles oscillent entre 3 et 5 %, soit entre 3.000 et 5.000 bêtes et qu'on estime entre 250.000 et 500.000 le nombre de brebis tuées par les chiens errants (chiens domestiques) chaque année en France.

MESURES PASTORALES

- ◆ 94 subventions d'aide au gardiennage
- ◆ 10 subventions d'aide à l'utilisation de chiens de protection
- ◆ 13 parcs de contention
- ◆ 119 héliportages et portages par bât
- ◆ 18 radiotéléphones
- ◆ 3 systèmes de générateurs photovoltaïques
- ◆ 5 postes de bergers itinérants créés par an

Une expérience pourtant riche d'enseignements !

La population d'ours des Pyrénées n'a cessé de décroître de l'entre-deux-guerres (entre 150 et 200 individus) jusqu'en 1993 où il ne restait que cinq ou six ours dans les Pyrénées Occidentales. Pour inverser la tendance, le programme de réintroduction de l'ours brun des Pyrénées centrales a bénéficié d'une longue maturation scientifique et technique (études préliminaires) avant d'aboutir en 1996 au lâcher de trois ours d'origine slovène, appartenant à la même espèce que l'ours pyrénéen.

Pourtant, l'expérimentation s'est avérée plus riche d'enseignements que la seule réflexion préalable, tant sur le plan biologique qu'humain. Elle nous a montré que l'ours avait encore sa place dans le milieu pyrénéen, même dans des habitats à forte densité humaine. Les six ours aujourd'hui présents dans les Pyrénées centrales - deux ours adultes dont une femelle âgée de onze ans (Ziva) et un mâle âgé de dix ans (Pyros) et quatre jeunes issus des deux femelles réintroduites - sont parfaitement adaptés à l'environnement pyrénéen.

véritable partage de l'espace et du temps entre les activités humaines et les habitats de l'ours.

Outre la dispersion, il a été observé un taux de prédation relativement élevé (voir page 22). Toutefois, les études et l'expérience ont montré que les ours des Pyrénées centrales n'étaient pas plus "carnassiers" que leurs congénères béarnais, mais simplement tout aussi opportunistes sur le plan alimentaire, là où les conditions se prêtent à de fortes prédateurs (cf. les dégâts de l'ours Camille en Navarre). La plupart des attaques ont ainsi été perpétrées sur des troupeaux non parqués, non gardés, non protégés par des chiens de protection. En l'absence de surveillance permanente, les plantigrades se servent dans cet immense "garde-manger" qui leur est ainsi offert. Ils se fidélisent sur la viande ovine nettement plus nourrissante sur le plan alimentaire. Car l'ours est un animal intelligent !

Un des plus grands enseignements du programme de réintroduction est la révélation de problèmes d'ordre économique, qui dépassent largement le cadre de la réintroduction de prédateurs. Si le Béarn bénéficie d'une image positive au niveau pyrénéen, grâce au maintien d'une culture liée à la production de fromage en estive imposant le gardiennage et le regroupement quotidien et nocturne du troupeau, la situation est toute autre avec l'élevage extensif. On trouve

100.000 ovins en estive du Val Louron aux Pyrénées-Orientales (Capcir-Cerdagne) destinés exclusivement à la production de viande ; 40 à 50 % d'entre eux sont laissés en paccage libre sans surveillance. Dans les Pyrénées centrales, l'élevage du mouton n'est pas très rémunérateur et l'éleveur survit avec des subventions à hauteur de 60 % de son revenu. Dans ce contexte, l'emploi d'un berger est souvent vécu comme une gageure.



Pourtant, il existe une catégorie d'éleveurs bien conscients que la présence des prédateurs souligne l'importance d'une bonne formation et d'une pérennisation des postes de bergers et d'animateurs pastoraux. Même en l'absence de prédateurs, une main d'œuvre est nécessaire pour assurer la gestion de l'estive, de l'herbage et prodiguer des soins au bétail. Le programme de réintroduction

de l'ours a permis la mise en place de mesures pastorales : mesures d'accompagnement économique au développement local, mesures de compensation des dommages, prévention des attaques et amélioration des conditions de vie en estive (voir page 22).

Les résultats sont encourageants là où il existe une volonté de se prémunir efficacement contre les attaques (gardiennage, surveillance et conduite du troupeau), y compris en dehors des communes de l'ADET. Chacun s'accorde à reconnaître la rapidité du système d'indemnisation et l'efficacité des gardiens itinérants. Au total, 47 chiens de protection ont été placés dans la zone à ours entre 1996 et 1999. Tous les éleveurs qui ont accepté ces chiens n'ont plus de dégâts de chiens domestiques (chiens errants). Douze chiens ont transhumé sur des estives fréquentées par un ou deux ours et il n'y a eu pour l'instant que deux dégâts sur des brebis isolées.

Qu'il soit slovène, catalan, commingois, bigourdan ou béarnais, peu nous importe ! L'ours restera toujours un fauve dont la présence furtive dans la hêtraie nous procure encore -par miracle- une joie immense et ineffable. Ce n'est ni un bouc émissaire, ni un fond de commerce mais notre plus grand mammifère sauvage que nous voulons conserver car il constitue la plus grande originalité de nos milieux pyrénéens.

Les associations de protection de la nature, qui ont appris à mieux travailler ensemble et avec d'autres partenaires (accompagnateurs en montagne, socio-professionnels), doivent accentuer leur vigilance pour faire face à l'arbitraire afin de poursuivre cette dynamique dans la voie de la concertation. Nous restons convaincus que l'avenir de l'ours dépendra en grande partie d'une bonne gestion des habitats et de la mise en place de mesures permettant la cohabitation ours-élevage le long de la chaîne pyrénéenne, comme celles mises en place dans la zone charte du Haut-Béarn. Mais ces mesures doivent s'accompagner de nouveaux renforcements, afin d'aboutir à une augmentation des effectifs d'ours dans la perspective du maintien d'une population viable à long terme. ■

Dernière minute

Les vallées d'Aspe et d'Ossau abritent le dernier noyau d'ours de souche pyrénéenne qui est condamné à disparaître si un apport extérieur n'est pas rapidement effectué. En effet, depuis 1987, tous les spécialistes français et étrangers n'ont cessé d'affirmer la nécessité d'un renforcement : Christopher Servheen dans le rapport de la Mission d'expertise sur l'ours des Pyrénées (août 1987), Jean-Jacques Camarra dans "L'ours brun" (1989), Gérard Caussimont dans "L'ours brun des Pyrénées" (1997)...

En 1999, on estimait la population à six individus dont trois mâles adultes, un jeune mâle de trois ans, un ourson né en 1998 de sexe non déterminé et une seule femelle adulte. Durant l'été, nous avons appris avec une grande satisfaction la naissance d'un nouvel ourson. Hormis la nouvelle de cette naissance, nous sommes très inquiets de la tournure que prend la négociation du deuxième contrat de charte à l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn. Alors que des manquements graves sont constatés sur le terrain, nous continuons d'exiger que les intérêts de l'ours soient pris en compte, ainsi que la protection de ses habitats dans la perspective d'un renforcement de la population.